



République Française  
**VILLE DE DESCARTES**

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : **Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

**DIA0371152500017**

**N°DEC-20250519-AGC-25**

OooOooO

**Le Maire de Descartes,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 29/04/2025 par Me Gilles ROY, notaire à Descartes.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 70 avenue François Mitterrand à DESCARTES, cadastré BE 80.

OooOooO

Fait à Descartes le 19/05/2025

Publiée le 20/05/2025

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU